

LA SEMAINE DE LA DOCTRINE LA VIE DES IDÉES

LE MOT DE LA SEMAINE

Lien

628

Flânerie dans les entrelacs d'un concept labyrinthique



LAURENCE NEUER,  
docteur en droit

Évoquer le lien, c'est d'abord rendre hommage au symbole. L'étymologie grecque du « Sumbolon » renvoie à un objet brisé en morceaux (tesson de poterie, morceau de bois, etc.) dont la réunion attestait de leur origine commune. Le symbole est donc avant tout un signe de reconnaissance qui faisait notamment foi de sa qualité de contractant. « À l'inverse du diable (diabolon) qui divise, le symbole unit, associe. Il répond à un besoin ancré dans la psyché de relier le visible et l'invisible, l'extérieur et l'intérieur », écrit le philosophe Frédéric Lenoir. Ré-unir, telle est donc la vocation première du symbole.

Le lien est un lieu « en ce qu'il construit un espace-temps entre les parties », note Emmanuel Jeuland dans son remarquable ouvrage « La Fable du ricochet » édité chez [Mare] & Martin. Lieu du plein ? Lieu du rien ? Quelle qu'en soit la consistance, le lieu du lien loge aux quatre coins de nos vies. Dans la promesse qui engage, dans la parole échangée, dans la confiance en l'Autre – et en l'autre Soi –, dans la transmission du nom, dans le conflit qui désunit, dans le miroir dans lequel on se re-connaît, dans notre appartenance commune à l'espèce humaine, dans l'être humain lui-même, traçant le lien entre macrocosme et microcosme.

Traversés de liens ponctuels et circonstanciés ou de liens immanents et métaphysiques, nous sommes des êtres relationnels. « Les liens sont au droit et à la société ce que la gamme est à la musique ou les couleurs primitives sont à la peinture », illustre Emmanuel Jeuland. Pour ce professeur de droit processuel à l'université Paris I Panthéon Sorbonne, les liens de droit puisent leur existence dans les liens de parole. Parole fondatrice de liens parce que conductrice du Verbe. Parole depositaire du serment et de l'engagement. « La substance du lien, c'est le langage », souligne la psychosociologue Jacqueline Barus-Michel. Langage que l'écrivain Gérard Wajzman compare à la fenêtre qui nous relie au monde tout en nous en tenant à l'écart.

Le langage établit le pont du dialogue. « Il n'y a pas deux personnes qui ne s'entendent pas, il y a deux personnes qui n'ont pas discuté », dit un proverbe africain. Discuter, voire, se disputer. « La dispute est d'un grand secours, sans elle on dormirait toujours », ironise La Fontaine dans « Le Chat et le renard ». Qu'est-ce que la dispute sinon le questionnement, la confrontation, la contestation, bref, illustre Théodore Zeldin, l'art de faire sortir des étincelles d'un festin de paroles. La clé du lien réside dans cette distance, cette vacuité féconde entre deux positions, deux singularités, légitimant chacune dans sa différence. « Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis », énonce Saint Exupéry, formule en écho de laquelle Montaigne dépeint son amitié pour La Boétie dans l'inoubliable « parce que c'était lui, parce que c'était moi »...

Le lien unit parce qu'il sépare. Sa puissance constructive réside précisément dans la juste distance qu'il installe entre deux individualités, deux singularités libres et autonomes. Le lien fusionnel ou d'emprise étouffe ou anéantit. Le droit sanctionne ainsi les alliances visant à l'exclusion (ententes anti-concurrentielles), les situations d'assujettissement (harcèlement moral) ou de manipulation (mariages forcés). « L'instance est la création d'un lien organisé pour parvenir à trancher le litige », écrit Emmanuel Jeuland.

Il n'empêche que le lien de droit est en souffrance. Et cette « faille » se traduit par une crise du lien social, observe Emmanuel Jeuland. De même que le lien familial et filial s'effiloche, la dictature de la technique se substitue à la « parole » édictée par la règle de droit. Exemple typique, l'alarme rappelant à l'ordre les automobilistes sans ceinture de sécurité. De même, le développement de la biométrie porte atteinte aux liens de parole « parce qu'on est reconnu non plus par des mots mais par sa peau ou son œil ». Heureusement, l'art et la poésie lancent leurs filets vers nos cœurs et font vibrer nos cordes intimes. « Les films sont d'abord un moyen de relier les êtres et les choses », dit Emir Kusturica.

Lien comme tu nous tiens ! Apparu dès la nuit des temps dans la peau d'Eros, enfant de la Terre, symbole de « l'amour primordial », ambassadeur du désir, le lien puise son ADN dans le gène de l'amour universel et se régénère dans la sève d'une quête perpétuelle, celle de l'attachement. Il met à l'abri du vertige et nous arrache à la béance du Chaos originel. En cela, le lien est le repère des repères, il nous renvoie à l'humilité de notre condition. Tout en « suivant le sens de la chose comme l'ombre le corps » (Giordano Bruno).

## Bibliographie

### COLLOQUES

**L'Administration et les femmes**, colloque historique organisé par l'Institut français des sciences administratives et l'École pratique des hautes études de sciences historiques et philologiques, le 27 mai, au Conseil d'État, Paris (1<sup>er</sup>) ([www.conseil-etat.fr](http://www.conseil-etat.fr)).

**La répression pénale du blanchiment - Les leçons du droit comparé**, colloque organisé par le GRASCO et l'université de Strasbourg, le 27 mai, à la faculté de droit, 1, place d'Athènes, amphî Carré de Malberg, Strasbourg (67) (Tél. : 03 68 85 87 81 ; [aurelie.kraft@unista.fr](mailto:aurelie.kraft@unista.fr)).

**L'évolution du droit de la négociation collective**, Journées Gérard Lyon-Caen 2011, colloque organisé par l'Association française de droit du travail, les 27 et 28 mai, à l'université d'Avignon, Campus centre ville - Site Sainte Marthe, Avignon (84) ([martine.le-friant@univ-avignon.fr](mailto:martine.le-friant@univ-avignon.fr)).

**La dénonciation, droit ou devoir ?**, conférence organisée par le Centre français de droit comparé, le 9 juin, au ministère de la Justice, site Michelet, Grand amphî, 14, rue des Cévennes, Paris (15<sup>e</sup>) (Fax : 01 44 39 86 28 ; [cfdc@legiscompare.com](http://legiscompare.com)).

**Pratiquer l'arbitrage**, 3<sup>e</sup> matinée de l'Association française d'arbitrage, en partenariat avec La Semaine Juridique Édition Générale, le 16 juin, à la Maison du barreau, 2 rue de Harlay, Paris (1<sup>er</sup>) (Tél. : 01 53 77 24 31 ; [communication@afa-arbitrage.com](mailto:communication@afa-arbitrage.com)).

### UNIVERSITÉ

**3<sup>e</sup> édition du Prix de thèse Informatique et libertés** organisé par la CNIL : envoyer vos thèses soutenues entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2010 avant le 31 mai 2011 à Mme Brigitte Barbarant, CNIL, 8 rue Vivienne, 75083 Paris Cedex 2 (Tél : 01 53 73 22 13 ; [bbarbarant@cnil.fr](mailto:bbarbarant@cnil.fr) ; [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).



### La fable du ricochet

Approche juridique des liens de paroles  
par Emmanuel Jeuland : Mare et Martin (éditions),  
2009, 348 p., 20 €.

La « Fable du ricochet » est au droit ce que l'imagination est à la poésie. Cet ouvrage d'Emmanuel Jeuland, professeur de droit privé à l'université Paris I Panthéon Sorbonne, (*V. supra JCP G 2011, act. 607, Portrait par F. Creux-Thomas*) glisse sur l'océan de l'humain en empruntant les liens de droit ou de parole qui seuls tissent le « lien social ». « La recherche d'un lien social autonome est une « Fable du ricochet », c'est-à-dire un enchaînement de pensées menant nulle part », commente l'auteur.

Liens de nationalité, lien conjugal, lien d'instance, liens communautaires, etc., le lien social n'est autre qu'un ensemble structuré et dynamique de liens de droit. Leur diversité converge vers l'unité, celle des droits de l'homme et des crimes contre l'humanité.

L'auteur ricoche d'un lien à l'autre à la manière d'un spéléologue dont la culture transversale rend un véritable hommage à la chose juridique. Certains liens restent des « énigmes » (l'amitié), d'autres naissent de la seule proximité physique des parties (rapports de voisinage) et se matérialisent par l'espace symbolique qui sépare les parties.

Malgré les solutions visant à renforcer le lien social (juridictions de proximité, Haide, médiation, lois de cohésion sociale, etc.), la part symbolique des liens de droit tend à diminuer au profit de la technique. Exemple, notre bon vieux Code de la route remplacé par le gendarme couché qui impose de ralentir ou l'alarme qui enjoint d'attacher sa ceinture. Cette « crise » des liens de droit se traduit par un malaise dans la justice, dont la mission est plus « reliante » que « reconstructive ». Cet ouvrage est l'aboutissement de plusieurs années de réflexions initiées par une étude sur l'énigme du lien de droit (*RTD civ. 2003, p. 455*). Son originalité, son humour et la richesse de son contenu ont été salués par les membres du jury du **prix Debouzy** qui l'a élu Lauréat de sa première édition 2011.

**Laurence Neuer, docteur en droit**

### Colloque

### Les incidences des évolutions constitutionnelles et européennes sur la matière pénale

Le 14 juin 2011



L'Institut d'études judiciaires de la faculté Jean Monnet de l'université Paris-Sud 11 organise un colloque, ayant pour thème « Les incidences des évolutions constitutionnelles et européennes sur la matière pénale ». Ces incidences seront examinées sous deux aspects : le premier concerne le Droit pénal de fond (M. le professeur J.-H. Robert présidera les différentes interventions portant sur des sujets pratiques d'une grande actualité, tels que le blanchiment, les délits boursiers, les incidences en matière de peines... etc). Quant au second aspect, il concerne la procédure pénale. Deux tables rondes seront organisées : l'une, consacrée aux perquisitions et saisies effectuées par les agents de certaines administrations, sera présidée par M. le professeur B. Bouloc, puis, l'autre, sur la garde à vue, sera présidée par Mme le professeur Ch. Lazerges.

Ce colloque, qui est validé au titre de la formation continue obligatoire des avocats par l'EFB et par l'HEDAC, aura lieu, le 14 juin 2011, à la Maison de la Chimie (salle 262), 28 bis, rue Saint Dominique, Paris (7<sup>e</sup>).

**En partenariat avec La Semaine Juridique Édition Générale**

**Contacts et inscription** : avant le 6 juin auprès de Mme Sonia Suihli : colloques.droit-eco-gestion@u-psud.fr - Institut d'études judiciaires de la faculté Jean Monnet université Paris-Sud : Tél. : 01 40 91 18 68 ou 01 40 91 18 66